

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1158 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2014-977 et ses amendements afin de modifier le tableau 2 de l'article 29 superficie et dimension minimale d'un lot desservi

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1158 intitulé :

#### Projet de règlement numéro 2022-1158 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2014-977 et ses amendements afin de modifier le tableau 2 de l'article 29 superficie et dimension minimale d'un lot desservi

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **Objectif du règlement**  
La modification concerne le tableau 2 de l'article 29 relatif aux superficies et dimensions minimales d'un lot desservi. La liste des usages et la typologie des bâtiments est ajusté afin de mieux concorder avec celles du règlement de zonage.  
Pierre-Alexandre Côté, directeur  
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;  
Tél. 418 822-4500 | [pierre-alexandrecote@boischatel.net](mailto:pierre-alexandrecote@boischatel.net)
4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 20 DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint